

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° DE_2025_023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	14
Date de la convocation : 05/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze avril deux mille vingt-cinq, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT ().

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Robert BOS (), Madame Cécile SAVY (), Monsieur Gilles SEGURET (), Monsieur Pierre CARCENAC (), Madame Muriel LAPIERRE (), Madame Marie-Reine RIVIERE (), Monsieur Alain VERNHES (), Monsieur Patrick PENNEC (), Monsieur Jean-Louis LAPIERRE (), Monsieur Thierry PALAZETTI ()

Représentés : Monsieur Simon FOURNIER () représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT (), Monsieur Nathan CARCENAC () représenté par Monsieur Pierre CARCENAC (), Monsieur Adrien COLOMB () représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE ()

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL ()

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Muriel LAPIERRE () est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SALMIECH 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de **M. LABIT Jean-Paul, Maire**

Après avoir examiné le compte financier, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Considérant que le montant du déficit d'investissement 2022 reporté au budget 2023 (au 001) était erroné. Il aurait dû être reporté comme déficit de 1 466,31 €, alors qu'il a été porté pour un excédent de 5 485,11 € (correspondant au résultat de l'exercice 2022 sans report des résultats ultérieurs). Cette erreur s'est reportée sur l'affectation 2022 et 2023, et sur les budgets 2023 et 2024. Il convient d'intégrer la différence de -6 951,42 € (correspondant au résultat de clôture de l'année 2021) au résultat de clôture de l'exercice 2024.

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

012-211202551-DE_2025_023-DE

A G E D I

DE_2025_023

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002) en fonctionnement	64 832,54
RESULTAT CFU 2023 EN INVESTISSEMENT	11 441,27
INTEGRATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2021 NON REPORTE EN 2022	- 6 951,42
RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT : DEFICIT	- 17 422,80
RESTES A REALISER 2024 EN INVESTISSEMENT	-10 000,00
MONTANT A PRENDRE EN COMPTE POUR L AFFECTATION DE RESULTAT besoin en investissement	- 22 932,95
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	-13 824,63
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	51 007,91
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	51 007,91
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	22 932,95
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	28 074,96
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT ()
Président de séance



Madame Muriel LAPIERRE ()
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 18/04/2025

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

012-211202551-DE_2025_023-DE

A G E D I

DE_2025_023